

Déclarer un désordre et signer le quitus dans l'app Archipad SAV

Posted on octobre 15, 2026 by Smaheine

Disponible

-  **Archipad Web**
-  **Android** (*mêmes étapes que la version Web*)
-  **iPhone et iPad**

Depuis l'app Archipad SAV, l'acquéreur déclare un désordre dans son logement, suit son traitement, puis signe le quitus une fois la correction faite. Cet article décrit les 5 étapes, de la connexion à la signature.

Avant de commencer : l'application Archipad SAV est gratuite sur iOS, Android et Web. Le promoteur doit avoir activé l'accès des acquéreurs, et votre adresse e-mail doit figurer dans les contacts de votre logement.



Vue « Mon appartement » : chaque désordre affiche son statut. Sur un désordre au statut Intervention faite, les boutons « Refuser quitus » et « Signer quitus » apparaissent.

Étapes

1. **Connectez-vous.** Ouvrez l'app Archipad SAV et saisissez le code de connexion reçu par e-mail.
2. **Déclarez le désordre.** Placez-le sur le plan de votre logement, décrivez le problème et ajoutez jusqu'à 3 photos. Le désordre apparaît « En attente » : le Responsable SAV doit l'examiner.
3. **Suivez son traitement.** Si le désordre est accepté, il passe « En cours » : il est confié à une entreprise avec une date d'échéance.
4. **Contrôlez la correction.** Quand l'entreprise a terminé, le désordre passe au statut **Intervention faite**. Vérifiez que le problème est réglé.
5. **Signez le quitus.** Appuyez sur « Signer quitus », confirmez, puis signez à l'écran. Le désordre passe au statut **Quitus signé** dans « Désordres terminées ». La correction ne vous convient pas ? Appuyez sur « Refuser quitus » et indiquez votre motif : le désordre passe en arbitrage.